

EMPLOI

Absentéisme: "On ne peut que se serrer les coudes"

[Home \(https://www.lavenir.net\)](https://www.lavenir.net) > [Belgique \(https://www.lavenir.net/belgique\)](https://www.lavenir.net/belgique) - Hier à 07:00 - Céline Demelenne - L'Avenir

🕒 Lecture 4 min.



Avec le variant Omicron, les absences se multiplient en entreprise. Certains secteurs sont particulièrement sous pression.

Très contagieux, le variant Omicron entraîne une hausse de l'absentéisme au travail. Une proposition de loi, approuvée ce mercredi à la Chambre, doit d'ailleurs permettre aux indépendants et dirigeants d'entreprises de recruter du personnel supplémentaire (lire ci-dessous).

Il va de soi que certains secteurs sont particulièrement impactés par ces absences. C'est notamment le cas des entreprises de construction, qui doivent déjà faire face à des pénuries de main-d'œuvre en temps normal.

"Il y a une semaine, nous avons interrogé plusieurs entreprises sur l'impact du variant Omicron sur leur personnel. Parmi les plus de 4 000 travailleurs de ces sociétés, 4,5% étaient absents à cause du variant Omicron", détaille Sven Nouten, responsable presse de la Confédération Construction. Ce personnel était donc en isolement ou en quarantaine. La hausse des chiffres est interpellante: une semaine plus tôt, seuls 2% des travailleurs étaient absents. *"4,5%, ça n'a pas l'air énorme, mais l'effet est considérable: 92% des entrepreneurs déclarent qu'en raison des absences de leurs travailleurs ou de leurs sous-traitants, ils ne peuvent plus respecter leurs délais de livraison. Et lorsque le planning initial n'est pas respecté, les coûts augmentent. Il y a donc aussi un impact sur leurs marges bénéficiaires."*

La possibilité de recruter du personnel supplémentaire, jusqu'à la fin du mois de février, est donc perçue positivement. *"On pourra effectivement compter sur les personnes en chômage temporaire et les intérimaires. Mais la difficulté, c'est que dans la construction, il faut souvent être un peu spécialisé. L'appel aux retraités du secteur pourrait être intéressant."*

La galère des petites structures

Les magasins d'alimentation, jugés essentiels depuis le début de la pandémie, enregistrent aussi un taux d'absentéisme préoccupant. Et les candidats ne se bousculent pas pour intégrer ce secteur: *"C'est très*

compliqué de trouver des gens, même des étudiants. Je pense que ça va devenir notre problème numéro un”, estime Luc Bormans, président d’Apsia, l’Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation, qui regroupe les franchisés du secteur alimentaire.

Les quarantaines successives affectent ces petites structures qui comptent dix à trente employés. *“La situation est variable d’une entreprise à l’autre, on peut avoir 10 à 40% du personnel absent. Forcément, si vous êtes une dizaine à travailler et que 20% des personnes sont malades, cela se ressent très vite. On en souffre.”* Sans renforts d’intérimaires ou d’étudiants, il n’y a pas véritablement d’issue: *“On se sert les coudes...”*

Beaucoup de Belges au travail

Ce manque de main-d’œuvre intérimaire peut paraître étonnant. Luc Bormans y voit notamment *“une crainte du virus, et un état d’esprit qui reste assez négatif”*.

Pour Arnaud Le Grelle, directeur de Federgon pour la Wallonie et Bruxelles, cette situation s’explique finalement assez aisément: *“Avec les malades et les personnes qui sont cas contact, la demande d’intérimaires augmente.”* Ceux-ci sont davantage sollicités et ne sont, logiquement, plus disponibles sur le marché. *“Et d’un autre côté, le Covid n’épargne pas non plus les intérimaires...”*

Arnaud Le Grelle n’a, par contre, pas constaté de crainte spécifique du virus au sein de la population intérimaire, ces deux dernières années. *“Ce qu’il faut dire aussi, c’est que l’économie tourne très bien pour le moment. On a rarement eu autant de Belges au travail! Cela complique le recrutement, quelle que soit la fonction recherchée.”*

Bientôt des renforts pour les entreprises

Deux propositions de loi de la majorité ont été approuvées, mercredi, en commission des Affaires sociales de la Chambre. Celles-ci portent sur la mise en place de mesures visant à pallier les pénuries de personnel dues au variant Omicron.

Le premier texte traite du secteur des soins et de l'enseignement, l'autre des entreprises en général. Pour ce qui est des soins de santé et de l'enseignement, il sera de nouveau possible d'enchaîner des contrats de travail à durée déterminée (CDD) avec des travailleurs externes qui sont en chômage temporaire, avec maintien de trois quarts de l'allocation ONEM. Un travailleur de ces secteurs peut aussi suspendre une interruption de carrière, un crédit temps ou un congé thématique pour reprendre temporairement le travail, ou même travailler auprès d'un autre employeur dans le besoin, tout en conservant au moins partiellement ses allocations ONEM.

Une disposition dérogatoire similaire est introduite pour les prépensionnés ou chômeurs avec complément d'entreprise. Les règles sont également assouplies pour les étudiants, dont les heures de travail ne seront pas comptabilisées dans leur quota annuel.

Pour les autres entreprises, les mêmes adaptations sont introduites, mais pour une période plus limitée, *"pour faire face au pic d'infections et aux absences associées"*: du 23 janvier au 28 février 2022. Une deuxième lecture a été demandée par le PTB pour le second texte, concernant les entreprises hors enseignement et soins. En fonction de l'avancement des travaux, les textes pourraient être soumis au vote, en plénière, la semaine prochaine.



(https://www.lavenir.net/extra/seniors_2111_inscription?utm_source=lavenirnetutm_medium=articlesdos&utm_campaign=MKT_AVE_PROD_JGRA_seniorspdf2111)

 **NOTRE DOSSIER**

[55 et plus \(https://www.lavenir.net/tag/55etplus\)](https://www.lavenir.net/tag/55etplus)
